



Le 24 septembre 2010

Lettre à la rédaction

Objet : Décision du Québec de ne pas appliquer de frais d'utilisation pour les services de santé

Comme représentantes de l'initiative Les infirmières et infirmiers pour l'assurance-maladie – née de la base des effectifs infirmiers – qui préconise l'offre de soins de santé publics et sans but lucratif au Canada, nous félicitons le gouvernement Charest d'avoir repensé à son idée d'imposer des frais d'utilisation de 25 \$ pour les consultations médicales.

Les frais d'utilisation feraient plus que violer les principes de l'universalité enchâssés dans la *Loi canadienne sur la santé* : ils auraient aussi pénalisé les personnes les plus pauvres et les plus malades de la société et accentué les écarts creusés au niveau de la santé dans la province. Une telle décision aurait dissuadé les gens de chercher à faire traiter rapidement leurs problèmes médicaux, ce qui aurait simplement entraîné des interventions plus intensives et coûteuses, ainsi que des hospitalisations.

Les bienfaits du diagnostic et du traitement précoces sont clairs. Les gouvernements conscients des coûts s'en tirent mieux en investissant pour améliorer l'accès aux soins primaires. Le Québec a annoncé, par exemple, qu'il allait créer 500 nouveaux postes d'infirmières et d'infirmiers praticiens d'ici à 2018, ce qui évitera des dépenses à la province et améliorera les résultats pour la santé de beaucoup de ses habitants. Nous espérons voir des investissements semblables dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention des maladies. Pour créer un système médical vraiment viable, il faut penser au long terme en cherchant à maintenir la population en bonne santé plutôt qu'à simplement traiter les maladies.

La directrice générale de l'Association  
infirmières et infirmiers du Canada

Rachel Bard

La présidente de la Fédération canadienne  
des syndicats d'infirmières/infirmiers

Linda Silas